

**COMMUNE DE PELVOUX****NOMBRE DE MEMBRES****Afférents au Conseil
Municipal : 11****En exercice : 11****Qui ont pris part à la
délibération : 11****DATE DE LA
CONVOCATION :
11 Décembre 2014****SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze le dix-sept du mois de décembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Pelvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SEMIOND Gérard, Maire.

Présents : Mmes et MM Gérard SEMIOND, Robert ETIENNE, Gérard MOUTIER, Martine GARNIER, Philippe SEMIOND, André BUISSON, Elodie SEMIOND, P. MOULINOUX, François CRUMIERE, Maéva CAIRE, JP GAUTHIER.

Absents :

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre GAUTHIER

2014 - 099**OBJET : MOTION DE POSITIONNEMENT FACE AU TRAITE TRANSATLANTIQUE**

La Commission Européenne prépare actuellement deux accords de libre-échange : l'AECG (CETA en anglais) avec le Canada, et le PTCI (TAFTA en anglais) avec les Etats-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand dossier, ils pourraient être ratifiés en 2015, sans la moindre consultation des citoyens et le moindre débat public. La consultation des parlements nationaux n'est même à ce jour pas certaine.

Le mandat de négociation du TAFTA donné à la Commission Européenne ne serait pas encore connu à ce jour si des organisations citoyennes n'avaient publié des fuites. Presque un an et demi après, cette action citoyenne a obligé récemment la Commission à le publier enfin (sans informer pour autant sur le déroulement des négociations). Mais ce n'est pas le cas pour le CETA, qui entre actuellement dans son processus de ratification sans que les citoyens et les élus n'en connaissent le contenu autrement que par quelques fuites. Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'état, y compris au niveau des communes.

Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC, en particulier en obligeant les Etats et les collectivités locales, dans tous les secteurs où coexistent public et privé, à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics concernés et le soutien de l'économie locale. Ce point figure également dans les négociations, tout aussi opaques du TISA, accord international sur les Services, qui poursuit l'objectif de leur privatisation maximale, et dont les citoyens et les élus ignorent tout.

Tout retour en arrière sur des libéralisations et des privatisations sera interdit dans ces 3 traités par des clauses « cliquet ». Au niveau de l'état, des régions, mais aussi au niveau des communes, qui ne pourront pas reprendre en régie publique un service qui aura été délégué au privé

Pire, il sera même impossible à un pays ou une collectivité locale de revenir sur des libéralisations intervenant postérieurement à l'accord.